



Questions de société

Collection Dossiers UNSA Éducation
www.unsa-education.com

N° 011 Juin 2014

Politique de la Ville

La **fédération UNSA** des **métiers de l'Éducation**, de la **Recherche** et de la **Culture**



Sommaire

3

Oh, la « ville/haine »



4 et 5

Quelques repères



6 et 7

Réforme...
... et enjeux



8 et 9

La question de la parole des habitants...
... et de la place des associations



10 et 11

Femmes-hommes :
une expérience différente de la ville



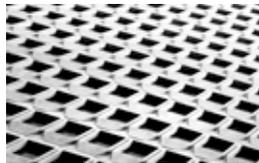
12 et 13

Politique de la Ville et numérique



14

Si ville...



15

Pour aller plus loin



Ces dossiers sont aussi téléchargeables sur <http://cha.unsa-education.com/>

Ont participé à ce numéro

Laurent ESCURE

Secrétaire général - UNSA Éducation

Fabrice COQUELIN

Directeur Publication - UNSA Éducation

Denis ADAM

Secrétaire national - Secteur Éducatif

Secteur Éducation

Pour la rédaction

Secteur Communication

Pour la réalisation

Photos

Pascal LEBRUN

Luc BENTZ

Photopin

Nos Partenaires



2

Questions de société N° 011 Juin 2014



Oh, la « ville/haine »

Depuis la fin du XIX^e siècle et la révolution industrielle, la ville attire à elle seule une population de plus en plus importante, mélangée et diverse.

Au gré des évolutions, elle s'est plusieurs fois métamorphosée, restructurant son centre, étendant ses banlieues, élargissant ses rues, modifiant ses moyens de transport...

Proposant tout, vendant tout, elle est devenue ville-monde attirant les plus fortunés et piégeant les plus démunis. De ses poussées anarchiques sont nés les quartiers huppés, branchés, « bobo », comme les zones de relégation, d'exclusion, de grande fragilité.

Elle porte ainsi dans ses plans, dans sa géographie, les stigmates même de notre histoire sociale, de ses pannes, de ses échecs, de ses oublis et de ses erreurs.

L'idéal serait de raser la ville et de la reconstruire ; autrement ? Pas sûr. Les villes nouvelles -qui pour beaucoup ne le sont plus- disent combien il est difficile d'anticiper, de prendre en compte l'ensemble des paramètres sociaux et économiques, de maintenir des mixités urbaines.

À défaut de tout reconstruire, la politique de la Ville s'efforce depuis plus de trente ans de corriger, de rénover, de tisser du lien.

Échec ou réussite ? Bien malin qui saurait le dire ! Des résultats sont là, pas toujours à la hauteur des espoirs.

Des volontés existent, mais les choix politiques non plus n'ont pas toujours l'ambition de ce qu'il faudrait engager dans la durée et avec les habitants eux-mêmes.

Questions de Société se penche sur la politique de la Ville afin de mieux comprendre les enjeux, les dispositifs, les évolutions. Pour interroger aussi sur ce « Je t'aime moi non plus » et se demander comment nos cités sont passées -pour trop d'entre nous- du statut de « belle-ville » à celui de « ville/haine ».



Quelques repères

Pourquoi ?

Après plus de 30 ans d'existence, le bilan de la politique de la Ville est en demi-teinte. Sans la politique de la Ville, la situation serait peut-être pire. Malgré tout, il existe dans ces quartiers des réussites, des promotions sociales... Des familles, qui y vivaient, se sont installées dans des quartiers plus « résidentiels » (signe à la fois d'une certaine ascension sociale, mais aussi de la disparition de la mixité sociale. Des jeunes se sont insérés professionnellement.



Mais la crise économique s'aggravant, les habitants qui sont partis ont été remplacés par d'autres en situation de plus en plus précaire. Le taux de chômage et l'échec scolaire n'ont pas baissé, bien au contraire. Les jeunes face à l'emploi se sentent de plus en plus discriminés. Les inégalités sont profondes et persistantes. Le taux de pauvreté y est près de trois fois supérieur, le taux de chômage deux fois et demi plus important. Les habitants se déclarent souvent en mauvaise santé et les élèves sont, généralement, orientés vers les filières courtes. Les relations hommes-femmes se sont également dégradées.

Les dispositifs mis en œuvre s'ils peuvent avoir des effets, ne prennent souvent pas en compte les plus fragiles, les plus en difficultés. Les moyens sont en diminution constante. Tout se passe comme si les pouvoirs publics abandonnaient une frange de la population. La société à deux vitesses se reproduit à l'intérieur des quartiers.

Le taux d'abstentionnisme aux élections est souvent très important. Le sentiment de discrimination, de racisme, de relégation dans ces quartiers est très fort et s'accompagne, à l'extérieur, pour les autres habitants, d'une volonté aussi de vivre entre soi, de ne pas se côtoyer en ne fréquentant pas les mêmes écoles, en n'habitant pas les mêmes quartiers et parfois en votant à l'extrême droite.

Dans ces conditions, la réaction des habitants des quartiers en politique de la Ville est celle du repli entre soi, du communautarisme, de la recherche d'autres modèles, d'autres aspirations ; c'est le retour aux religions qui peut offrir un mode de salut. Ce peut être aussi, notamment pour les jeunes, des comportements d'incivilité et de délinquance.

La situation est alarmante. La question de l'intégration de ces quartiers et de leurs habitants est posée à tous, aux élus et pouvoirs publics, au niveau national comme au niveau local. Comment refaire du vivre-ensemble ?

L'idée que pour améliorer la situation d'un quartier, il suffirait de repeindre les immeubles, ou même d'en repenser l'architecture en proposant des démolitions, ne suffit pas. Les chantiers de rénovation urbaine, encore en cours, n'ont pas donné du travail au plus grand nombre et n'ont pas permis de retrouver de la mixité sociale dans ces quartiers ou à l'extérieur.

Il est grand temps d'ouvrir les yeux et de se demander ce qu'on veut faire pour ces habitants et ce qu'on peut offrir, notamment aux jeunes comme projet et espoir.

40 ans d'histoire...

Années 70 : développement du dispositif « *Habitat et vie sociale* », qui permet des opérations de rénovation des immeubles et des logements après les événements de Vaulx-en-Velin de l'été 81.

Années 80 : apparition d'un dispositif transversal et global de « *développement social des quartiers* ».

1988 : création de la délégation interministérielle à la Ville (DIV).

1990 : création d'un ministère de la Ville qui témoigne d'une volonté de reprise en main de l'État sur cette politique.

1994 : installation d'un Fonds interministériel pour la Ville (FIV) ; en parallèle, signature de 214 contrats de villes pour réintégrer les quartiers dans la gestion de la Ville ; apparition des zones urbaines sensibles et des zones franches.

2000 : 1 300 quartiers concernés par les contrats de Ville « *nouvelle génération* ».

2003 : la loi Borloo d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine instaure les opérations dites de renouvellement urbain.

2007 : signature de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

2008 : « *Plan espoir Banlieues* ».

La refondation de la politique de la Ville piétine.

Jusqu'à fin 2013 : prorogation des CUCS et des zones franches urbaines en attendant une réforme de la politique de la Ville qui tarde à venir.

... et des principes qui perdurent !



La politique de la Ville repose sur au moins cinq principes qui perdurent au fil des années :

- une politique contractualisée entre l'État et les collectivités territoriales ; ces dernières sont à la manœuvre pour élaborer et conduire les différents contrats signés.
- une politique de zonage : la politique de la Ville s'adresse à des territoires et non à des populations. Très tôt, il a été remarqué que certains territoires concentraient un maximum d'indicateurs négatifs et qu'il fallait donc une intervention spécifique. Cela a sans doute conforté l'idée de quartiers relégués.
- une politique fondée sur le « *droit commun* » et le principe de solidarité : les crédits de la politique de la Ville qui sont mobilisés au niveau de l'État, dans le cadre du Fonds interministériel de la Ville (FIV) ou au travers de l'agence nationale de la cohésion sociale (ACSE), ne sauraient être les seuls. Les différents ministères et les collectivités doivent orienter leurs financements et leurs actions en direction des quartiers les plus défavorisés. Il en est de même pour le principe de solidarité à tous les niveaux. Mais la réalité est tout autre ; les quartiers doivent souvent se contenter des crédits de la politique de la Ville, et de ce fait ne bénéficient d'aucune réflexion et d'aucun projet permettant de combler les inégalités.
- une politique innovante : les dispositifs et les actions mis en œuvre ont toujours été considérés comme expérimentaux, pouvant être repris dans le cadre des politiques de droit commun.
- la participation des habitants : cette question rythme toutes les réformes, mais la participation peine à se développer. La méfiance des élus par rapport à ce que pourrait être une démocratie participative est importante, et de la même façon, les professionnels, s'ils ne sont pas convaincus de l'intérêt de cette démarche, sont freinés par les élus.

Réforme...

La question de la réforme de la politique de la Ville et de la géographie prioritaire est envisagée et même engagée depuis 2007. Après différents travaux conduits avec les acteurs de la politique de la Ville et la publication, en 2009, d'un « livre vert », Fadéla AMARA devait conduire la réforme. Il n'en fut rien ! Les CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale), qui devaient arriver à échéance en 2010, furent prorogés d'abord jusqu'en 2011, puis jusqu'en 2014 après les élections municipales.



La réforme de la politique de la Ville a donc été préparée avant l'arrivée du nouveau gouvernement qui a décidé de la poursuivre.

Il s'agissait déjà de revoir les zonages, de redéfinir de nouveaux périmètres, moins nombreux, plus resserrés et de repenser l'action de la politique de la Ville. Après une vaste consultation auprès des différents acteurs des quartiers, notamment les associations et les habitants, des conventions ont été signées avec l'ensemble des ministères pour définir

des objectifs qui devront être relayés par les services déconcentrés, et ce sur les différents territoires de la géographie prioritaire. La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, définit la nouvelle politique de la Ville et de cohésion sociale.

Elle confirme certains de ses principes :

- la contractualisation entre l'État et les collectivités,
- la mobilisation des politiques de droit commun.

Elle affirme ce qui est nouveau :

- le principe de la « coconstruction » des contrats de ville avec les habitants, les associations et les acteurs locaux par la mise en place des « conseils citoyens ».

Elle vise dix objectifs, dont deux particulièrement remarquables car inscrits dans la loi :

- « reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers, »

- « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

La loi prévoit de nouveaux contrats de ville et programmes de renouvellement urbain qui devront faire l'objet d'un même projet.

La loi prévoit également une refonte de la géographie prioritaire fondée sur :

- un nombre minimal d'habitants,
- un critère unique de revenus des habitants.

À ce jour, l'ensemble des partenaires est en attente de la publication du décret qui définira la liste des communes retenues dans le cadre de la géographie prioritaire et de la liste des quartiers.

Prévenir plutôt que devoir guérir...

Moins de zones, la mobilisation prioritaire du droit commun et la participation des habitants sont les éléments structurant de la réforme de la politique de la Ville. Ce sont des principes positifs dans la mesure où ils tentent de démarginaliser les quartiers et leurs habitants, et de rompre avec la discrimination (même positive) qui leur colle à la peau.

Pour autant, le point noir de cette politique demeure que, pour l'ensemble, ce ne sont que des mesures de réparation.

Les zones qui ne seront plus identifiées comme prioritaires ou celles qui –selon des critères chiffrés– ne le sont pas encore bénéficient de moins d'accompagnement. Il risque donc se passer demain, là, ce contre quoi on lutte ici aujourd'hui.

Un tonneau des danaïdes sans fond si la prévention n'est pas une priorité. Et si l'on continue à s'évertuer à réparer la ville alors qu'il faudrait la changer.

... et enjeux

La loi prévoit donc de limiter le nombre de quartiers de la géographie prioritaire afin d'y concentrer les moyens et de définir des objectifs mesurables. En parallèle, il s'agit de mobiliser prioritairement, sur ces quartiers, les moyens de droit commun, qu'ils soient ceux de l'État ou ceux des collectivités territoriales. La loi prévoit également de faire participer les habitants à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville par l'intermédiaire des conseils citoyens.

Derrière cette réforme, qu'y a-t-il ? La volonté de réformer l'intervention de l'État :

- Le fait de voir qu'il n'y ait plus ni Ministère, ni Secrétariat d'État à la ville de plein exercice, donne un mauvais signe aux habitants des banlieues. Ils peuvent se sentir encore plus relégués. La nouvelle ministre des Droits des femmes, de la Jeunesse et des Sports, et de la Ville se devra de donner du sens et des moyens à ce rapprochement.
- Même si l'État reste présent par la loi, par la définition de la géographie prioritaire, il revient d'abord et avant tout aux intercommunalités et aux communes de mettre en œuvre un projet de territoire pour intégrer réellement ces quartiers et ces populations au reste du territoire et lutter contre les inégalités.
- De plus en plus, l'État limite son périmètre d'intervention à celui des missions régaliennes ; il n'a plus la volonté d'intervenir sur le champ de toutes les politiques publiques et sur tous les territoires.

La volonté de réformer l'intervention des collectivités territoriales

Il semble qu'il appartienne désormais aux collectivités territoriales, et notamment aux agglomérations, de prendre en compte, dans leur politique, la question des quartiers, et de bâtir un projet de solidarité entre les territoires. Les banlieues ne sont plus l'affaire uniquement de l'État, mais principalement celle des collectivités.

La volonté du réaffirmer le droit commun

La réaffirmation qu'il ne peut y avoir de politique de la Ville sans mobilisation des moyens de droit commun, qu'ils soient de l'État ou des collectivités, peut être compris à la fois comme une volonté politique de prendre en compte ces quartiers et leurs problèmes dans les politiques publiques. Mais en période de restriction budgétaire, cela peut laisser envisager une diminution des crédits spécifiques, notamment venant de l'État. Certaines collectivités l'ont bien compris et revendiquent déjà de rester dans la géographie prioritaire.

La volonté de construire les politiques avec les habitants

La question de la participation des habitants a été évoquée dès l'origine de la politique de la Ville, mais peu mise en œuvre. Le fait de proposer une méthodologie de coconstruction des contrats avec les habitants et les associations est aussi une façon d'aborder différemment l'action publique à laquelle ni les élus, ni les professionnels, ni même les habitants ne sont préparés. Il s'agit là d'une révolution culturelle. D'où l'importance de mettre en œuvre

des formations qui permettent d'apprendre à travailler ensemble.

Les risques

La réforme de la politique de la Ville peut avoir des conséquences négatives :

- elle peut laisser de côté des territoires et des populations qui certes ont peut-être moins de difficultés mais restent fragiles ; ceux-ci ne seront pas forcément la préoccupation première des élus ;
- certains élus risquent de refuser la mise en œuvre des conseils citoyens car ils n'y verront pas un avantage mais plutôt des contre-pouvoirs ;
- le malaise des professionnels peu préparés, peu formés à travailler avec les habitants peut s'accroître ; des formations et des co-formations doivent effectivement être mises en place ;
- elle peut entraîner une nouvelle déception chez les habitants, lesquels, une nouvelle fois, ne voyant rien venir, se sentiront encore un peu plus exclus et stigmatisés.

Les enjeux sont donc importants. ■



La question de la parole des habitants...

Depuis les débuts de la politique de la Ville, la question de la participation des habitants est posée. Cette question intervient également dans d'autres politiques publiques et dispositifs : politiques enfance-jeunesse, dispositif du revenu de solidarité active, établissements médico-sociaux... Diverses expériences ont eu lieu, notamment, dans les territoires ruraux avec les politiques de développement local, en matière de jeunesse avec les conseils municipaux d'enfants et de jeunes, dans les villes avec des conseils de quartiers et dans le cadre de la politique de la Ville, avec des réunions de concertation, des fonds de participation des habitants et même des conseils citoyens mis en place par certaines communes.



Cette fois-ci, s'appuyant sur le rapport de Mohammed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué concernant le « Pouvoir d'agir » des citoyens, la participation est inscrite dans la loi avec la création des conseils citoyens ; il ne s'agit pas seulement d'invoquer la participation mais bien de la faire. La volonté de co-construire

les projets et les actions avec les professionnels et élus est bien affirmée.

Ce que dit la loi :

Les conseils citoyens sont composés :

- « d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité hommes-femmes,
- d'autre part, de représentants d'associations, et d'acteurs locaux.

Ils exerceront leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et participeront à toutes les instances de pilotage du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain.

Le contrat de ville devra prévoir un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement ainsi que des actions de formation ».

Les résistances

En France, la culture de la participation directe existe peu. Le fonctionnement démocratique est basé uniquement sur l'élection et la délégation de pouvoir.

Contrairement à d'autres pays, nous n'avons pas pour habitude de demander l'avis des citoyens et de bâtir ensemble les projets. Pourtant, les habitants ont des connaissances, des idées et ils savent souvent mieux ce dont ils auraient besoin. On se méfie des fonctionnements communautaires, parfois à juste titre, mais on ne s'aperçoit pas que notre posture de professionnels peut aussi les renforcer. Les élus sont très frileux car, comme les professionnels, il leur faut partager le pouvoir.

La mise en œuvre de ces conseils citoyens, si elle se limite seulement à la création de structures, si elle ne s'accompagne pas d'une volonté politique des élus et d'une transformation des modes de travail des professionnels, peut ne servir à rien.

C'est la raison pour laquelle Mohammed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué ont souhaité rester mobilisés et continuer leur action avec le collectif « Pouvoir d'agir ».

... et de la place des associations

Depuis ses débuts, la politique de la Ville s'est appuyée sur les associations et notamment les associations de proximité pour mettre en œuvre les actions.

Pour les pouvoirs publics, travailler avec les associations d'un quartier permet à la fois de maintenir le lien social et de mettre en place des actions à moindre coût, avec parfois ou souvent comme seuls professionnels, des personnes peu formées, employées avec des contrats aidés.

Les systèmes d'appels à projets, d'axes d'orientation, de priorités empêchent les associations d'innover et d'expérimenter.

Afin de conserver leurs budgets, souvent peu importants, elles se voient obligées de rentrer dans les cases qui leur sont proposées.



Elles sont largement instrumentalisées ; certaines se mettent même au service des pouvoirs publics, attendant qu'on leur dise ce qu'on attend d'elles.

Elles sont aussi en concurrence, les unes avec les autres, entre les associations dites de quartier, créées souvent par des habitants et les associations appartenant à des réseaux nationaux comme les centres sociaux, les maisons des jeunes...

Dans ce contexte, la fonction d'opposition, de critique des associations n'est pas autorisée. Le projet associatif n'est plus la priorité et le fonctionnement n'est plus vraiment démocratique. Les associations ont de moins en moins

d'adhérents et trouvent de moins en moins de bénévoles pour assumer des responsabilités.

La situation existe dans d'autres domaines mais dans le cadre de la politique de la Ville, elle peut être particulièrement exacerbée, car souvent la première raison de l'existence d'une association de proximité est pour les professionnels de créer leur propre emploi et de se rémunérer.

C'est la raison pour laquelle il est important que les pouvoirs publics reconnaissent le rôle des associations comme partenaires des futurs contrats de ville, et comme force de propositions aux côtés des habitants.

Femmes-hommes : une expérience différente de la ville

La population mondiale vit de plus en plus en milieu urbain. Mais, « femmes et hommes ne font pas la même expérience de la ville, ni des avantages et des débouchés qu'elle peut offrir » (ONU Habitat). Or, les collectivités territoriales, échelon de gouvernance le plus proche du citoyen, ont une responsabilité et un rôle majeurs à jouer pour favoriser une société plus égalitaire.

Le ministère des Droits des femmes s'est élargi, lors du dernier remaniement, à la Jeunesse et aux Sports et à la politique de la Ville. L'espoir de voir une véritable mise en synergie de ces politiques entre elles est réel.

Zones sensibles : femmes-hommes : des inégalités criantes

Une étude du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE/fh)

d'avril 2014, rend compte des réalités de l'accès des femmes au monde du travail en ZUS (zones urbaines sensibles) Voir tableau.

Une note d'information de l'Onzus (Observatoire national des zones urbaines sensibles), publiée en mars dernier, mettait déjà en évidence la forte dégradation de la situation des femmes des quartiers vis-à-vis de l'emploi :

- • taux de chômage plus élevé,
- plus d'emplois à temps partiel et CDD
- contraintes supérieures aux hommes de travailler le dimanche ou le soir. L'aggravation de la crise économique a, de plus, amplifié le retrait des femmes du monde du travail en pesant sur leur taux d'activité (57.3% en 2006 - 52.6% en 2012) alors que le taux d'emploi féminin a progressé dans les autres territoires.

Pour répondre à ces inégalités, François Lamy (ministre délégué chargé de la Ville) a décidé de rendre obligatoire un volet égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des futurs contrats de ville, créés par la loi pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014.

Différentes mesures entendent ainsi développer une politique offensive en faveur de l'emploi féminin : mobilisation de contrats aidés ; initiatives destinées à accompagner les femmes créatrices d'entreprise ; conciliation vie

personnelle, vie professionnelle (garde d'enfants...) ; égal accès à la culture et aux loisirs dans les quartiers ; développement d'outils permettant aux femmes de participer à la vie de la cité et de se réappropriier l'espace public ; parité dans les conseils citoyens...



Un espace urbain construit par des hommes

La présence des femmes parmi ceux qui construisent la ville de demain est faible : architectes, urbanistes, directeurs des services d'équipement et concepteurs des programmes urbains sont presque exclusivement des hommes. Organisées dans quelques villes de France, des « *marches exploratoires de femmes* » permettent de faire connaître une autre vision de la ville, radicalement différente de celle qui est généralement préconisée. Développées par la politique de la Ville ces dernières années, ces marches développent un modèle participatif à l'intérieur duquel les femmes trouvent ainsi un espace d'expression et de propositions concrètes, qui répondent à leurs attentes légitimes. Elles sont aussi un outil d'évaluation critique de l'environnement et une aide à la décision qui permettent aux décideurs locaux de trouver des solutions au bénéfice de l'ensemble de la population. **En effet, lorsque les femmes ne sont plus exclues, l'inclusion profite à tous.**

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sgciv-guidemarcheexploratoire.pdf>

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale (2005-2006)

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe qui sont invitées à la signer, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte.

Plusieurs villes françaises (Nantes, Paris, Lyon, Rennes...) ont rejoint les quelques 500 collectivités signataires au niveau européen de la Charte, s'engageant ainsi à mettre en œuvre, à leur échelle, une démarche globale et concrète pour affirmer l'importance pour la démocratie de garantir l'égalité des femmes et des hommes.

<http://www.afccre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf>



Rapport du HCE/fh (en collaboration avec l'Onzus et l'INSEE) sur les quartiers relevant des zones urbaines sensibles (zus)

1 famille sur 4 est monoparentale.

Près d'1 femme sur 2 n'est pas sur le marché du travail.

Recul des CDI, surtout chez les moins de 30 ans.

Près d'1 femme sur 4 est en situation de pauvreté.

Près d'1 femme sur 3 éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier.

Près d'1 femme sur 10 a été victime de violences physiques et/ou sexuelles.

Plus d'1 femme sur 4 a renoncé aux soins.

Les femmes sont 2 fois plus exposées à l'obésité que les hommes.

Moins de 40% des bénéficiaires du programme « ville vie vacances » sont des filles.

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_etude_02-2014-04-egater-2.pdf



Politique de la ville et numérique

Le numérique, un levier pour la politique de la ville



Il est 18 heures, je quitte le bureau... je vois sur l'affichage de l'arrêt du tramway que le prochain ne passera que dans 12 minutes. Pffff, allez, ce n'est pas grave, je me réorganise et vais aller acheter le pain ici au lieu de le faire en arrivant à la maison, ce sera toujours ça de fait. En sortant de la boulangerie, je bute sur une dalle descendue du trottoir et me rééquilibre de justesse, c'est dangereux, j'aurais pu me faire mal et pour les personnes âgées, c'est carrément très dangereux. Vite, je sors mon mobile et prends une photo, je lance l'application « DansMaRue » qui géolocalise automatiquement l'endroit, je transmets la photo avec un commentaire et clique sur le logo "danger". Retour à l'arrêt, le tramway arrive justement... Je profite de mes 20 minutes de trajet en tramway pour régler, via mon smartphone, la note accueil périscolaire/cantine/centre de loisirs de Julie et Hugo, c'est fait en 3 clics, pas besoin de me rendre à la mairie ou d'envoyer un chèque ! Depuis le tram, j'aperçois sur le cinéma du centre ville le logo "handicap" cela doit signifier que les travaux d'accessibilité sont terminés. Je vais en informer ma mère, en fauteuil roulant depuis son accident, qui lira, sur le site dédié, les commentaires et avis des autres usagers sur l'accueil et les services disponibles. Je récupère les enfants à la garderie, prépare le dîner, les mets au lit... puis ouvre l'ordinateur pour consulter mes courriels et effectuer quelques recherches en ligne concernant mon dossier en cours. Tiens, je découvre sur la plateforme de crowdfunding locale un projet intéressant : la création d'un espace de coworking** à deux rues de chez moi. Je lis le descriptif, donne une petite participation et prends la résolution de suivre de près ce projet qui me permettrait les jours où je suis en télétravail de ne pas être seule chez moi. Je le partage sur Facebook, je suis certaine que cela va intéresser mes voisins, je leur en toucherai un mot la prochaine fois que je les croiserai dans l'escalier... »*



* Une plateforme de crowdfunding permet de solliciter le financement d'un projet directement auprès des internautes.
** Un espace de coworking est un espace de travail partagé où tout un chacun peut aller travailler et aussi rencontrer d'autres professionnels.

Cette tranche de vie fait partie du quotidien de nombreux citoyens ; elle n'est pas futuriste et sera même rapidement dépassée par des nouvelles possibilités ouvertes par le numérique que nous n'avons même pas encore imaginées. Le numérique, en ajoutant une couche informationnelle à notre quotidien, nous permet, en permanence d'anticiper et de nous réorganiser. Il est aussi un espace très utile pour faire remonter des demandes, des besoins ou des idées des citoyens vers les institutions. **Mais qu'en est-il pour les habitants des quartiers en politique de la Ville ? Quel accès ? Quels usages ? Quelles prises en compte de leurs initiatives ?**

Ces possibilités sont en théorie ouvertes à tous, mais ce n'est pas si simple... En effet, les études montrent qu'aujourd'hui la fracture numérique est davantage dans les usages que dans l'accès au réseau et l'équipement. L'appropriation des outils numériques au service de projets personnels ou collectifs n'est pas une évidence pour tous.

C'est notamment la mission des EPN (Espaces Publics Numériques) qui, non seulement contribuent à un meilleur accès au réseau et aux usages du numérique, mais ont, aussi, un rôle actif dans le développement des quartiers. Ils simplifient l'accès au numérique, contribuent à en diversifier les usages et peuvent donner assez de confiance aux habitants pour qu'ils deviennent des acteurs par le numérique et dans les espaces numériques. Bien entendu, de nombreuses associations locales prennent aussi en charge ces aspects d'inclusion numérique et certaines villes, comme Brest, font depuis des années du numérique un véritable axe de leur politique de la Ville.

Le numérique est un nouveau levier à activer pour plus de participation individuelle et collective des habitants.

Dans une cité, ce sera la mise en place d'une application mobile pour signaler, en dehors de la demi-journée de permanence, les problèmes et réparations à traiter ; ailleurs une publication sur un blog diffusée via les réseaux sociaux valorisera et fera connaître une initiative des habitants, souvent surpris que leur idée intéresse et fédère au-delà de ce qu'ils avaient imaginé au départ...

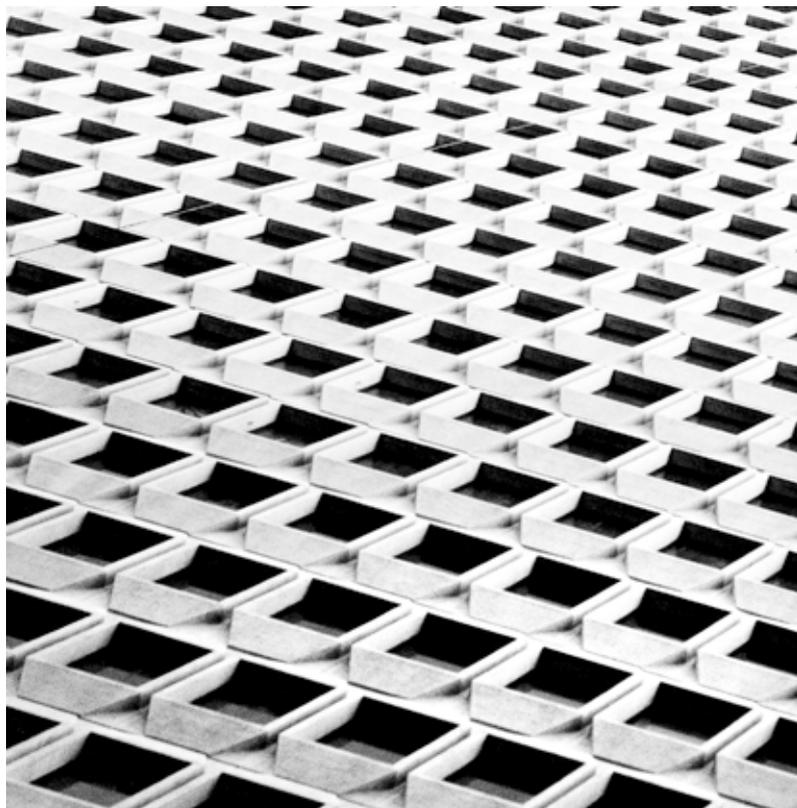
Le numérique peut traiter de façon sophistiquée et très technocratique des masses de données ; mais il peut aussi favoriser l'émergence de solutions légères, agiles et originales mettant en synergie, dans un mouvement horizontal et ascendant, les citoyens des quartiers, les associations et les services municipaux. De plus, via le Web, des solutions locales très modestes peuvent avoir une visibilité et des déclinaisons imprévues à plus grande échelle.

Le numérique est un allié parfois ignoré de la politique de la Ville qui mériterait pourtant d'être considéré avec plus d'attention.



Si ville...

Si ville nouvelle demain devait être bâtie...



- Le serait-elle en impliquant ses futurs habitants, de tous âges, toutes générations, tous milieux sociaux ?
- Le serait-elle en facilitant les déplacements dans toutes les directions, vers tous les quartiers avec des horaires et des fréquences adaptées ?
- Le serait-elle en valorisant les mixités urbaines (sociales, d'âges) ? Mélangerait-elle dans chacun de ses quartiers commerces, lieux de travail et d'habitation, espaces culturels et services publics ?
- Le serait-elle en intégrant le développement durable, les enjeux écologiques, le bien-être dans toutes ses dimensions de ses tous ses habitants ?

Si ville nouvelle demain devait être bâtie, combien investirait-elle par habitant pour créer du lien, faciliter le vivre ensemble, promouvoir l'épanouissement, la participation et la citoyenneté ?

Si ville nouvelle demain devait être bâtie, serait-elle simplement civile, aimable à ceux qui l'habitent et la vivent, symbole d'une civilisation ouverte et partagée ?

Si ville ...

... en attendant l'utopie de cette ville nouvelle, par petites touches, la politique de la Ville tente -avec des succès divers- ici de corriger, là d'effacer, ailleurs d'améliorer, partout d'accompagner le développement d'un urbanisme qui n'a pas encore réellement pris la mesure dans une société globalisée dans laquelle lieu de vie et mode de vie sont intimement liés.



Pour aller plus loin

En savoir +

Pour une réforme radicale de la politique de la Ville, de Mohammed MECHMACUE et Marie-Hélène BACQUÉ, la Documentation Française, Juillet 2013, à télécharger gratuitement

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000430/index.shtml>

Portail de la politique de la Ville
www.ville.gouv.fr

Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles
www.onzus.fr

L'Agence nationale de rénovation urbaine
www.anru.fr

L'Agence nationale de cohésion urbaine
www.lacse.fr



